

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 27 octobre 2017 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 20 octobre 2017
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Eric MOREL, Josette NICOLIN, Myriam FUMEY, Stéphanie GIBERT, Sylvain BOUCHER, Max WETSTEIN, Olivier MAGNIN, Stéphane CONDAMINE, Nathalie DECORBEZ.

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Sylvain BOUCHER

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 29 septembre 2017, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 délibérations ont été rajoutées par rapport à la convocation en date du 20 octobre 2017

1. Délibérations :

● Subvention Téléthon :

Demande de soutien de l'AFMTELETHON pour le financement de l'association (favoriser le développement et l'application des thérapies nouvelles à l'homme).

Le Conseil municipal se prononce par 1 voix pour, 1 abstention et 13 voix contre.

● Forfait heures entretien pour la station :

Prendre une délibération pour le remboursement depuis le budget assainissement vers le budget communal les heures effectuées par les employés communaux (forfait 7400 €).

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Mise en place au 1er janvier 2018 du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :**

Le RIFSEEP est applicable, dès le 1er janvier 2018, à l'ensemble des filières des 3 catégories hiérarchiques, à l'exception de la police municipale, des gardes champêtres et des sapeurs-pompiers professionnels.

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Il est cumulable avec :

-Les heures supplémentaires (IHTS uniquement)

-Les services d'astreinte et de permanence

Les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés

Les avantages collectivement acquis.

Le RIFSEEP est composé de :

-L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

-Du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

La délibération à prendre porte sur un montant plafond de 1 200 € d'indemnités par employé et mensuellement réparti comme suit :

1000 € au titre de IFSE (Annuel)

200 € au titre de CIA (Annuel)

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Demande de subvention Syded 2018 :**

Troisième et dernière tranche de rénovation de l'éclairage public pour 2018 pour un montant TTC de 27 427,50 €. La demande de subvention sera faite au SYDED pour des travaux réalisés en 2018/2019.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Subvention de la CAGB pour les travaux de l'église :**

Le 21 septembre 2017 le Conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention de 27 788 € pour la restauration de l'église, une délibération doit être prise à la majorité simple pour un montant de 27 788 €.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Indemnité de conseil au Comptable du trésor public :**

Prendre une délibération suite au changement de comptable de la trésorerie de St Vit-Boussières pour renouveler ses indemnités (article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982).

Le Conseil municipal se prononce par 11 voix pour et 4 abstentions.

● **Conventions :**

Deux conventions entre la commune de Pouilley-Français et l'école/bibliothèque,
la commune de Pouilley-Français et les Francas/bibliothèque.
Durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

● **Installation de VMC :**

Nous avons déposé un dossier au titre du fonds de transition énergétique du SYDED pour l'installation de VMC hygroréglables dans des locaux communaux. Conformément au guide d'attribution des participations financières, notre opération est éligible, sous réserve d'une part, qu'elle soit précédée d'une étude d'aide à la décision (type audit énergétique), intégrant l'ensemble des aspects énergétiques du bâtiment, et d'autre part, qu'elle s'intègre dans un programme de travaux suivant les préconisations du diagnostic et permettant d'atteindre le niveau de performance thermique requis. Ces travaux seront réalisés début 2018.

-A titre dérogatoire pour 2017, première année de mise en place du fonds de transition énergétique, il est admis que l'opération soit éligible sans avoir été précédée d'un diagnostic global, mais à la seule condition qu'un tel diagnostic soit engagé dans le même temps. L'accompagnement pour la réalisation de ce diagnostic est assuré par les services du SYDED ;

-L'engagement de notre commune à réaliser ce diagnostic, puis mettre en œuvre les actions préconisées pour la rénovation énergétique du bâtiment concerné, doit être pris par délibération du conseil municipal, précisant l'échéancier dans le temps.

Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.

2. Infos et tour de table :

- Usine Gonckel, vente et liquidation des biens,
- Communauté urbaine du Grand Besançon, effectif en 2018,
- 11 Novembre à 11h30,
- Réunion sécurité, point par Claude Danloue sur les rues de la Joliotte et des Bormottes,
- Distribution lettre N°19,
- 10 décembre : repas de commune à 12 heures à la Maison pour tous,
- 6 janvier 2018 à 17 h : Vœux du Maire,
- Changement de véhicule, à étudier,
- Travaux Maison pour tous, réflexion sur l'agrandissement,
- Marquage des bois les 16/17 novembre,
- Refaire l'emplacement pour le sapin,
- Point sur les rythmes scolaires au prochain conseil,

-La prochaine réunion de Conseil municipal se tiendra le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 20 h30 en mairie

La séance est levée à 22 heures 15.

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français